



## **MAIRIE DE MONTMELARD**

37 Place du Poilu - 71520

[mairie@montmelard.fr](mailto:mairie@montmelard.fr) - 03 85 50 22 16

# **PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL MARDI 12 SEPTEMBRE 2023 à 20 h 00**

**Séance du 12 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de septembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire.

**Présents :** MM CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, THOMAS Baptiste, RAVEAUD Marie-Pierre, NESME Eric, MARTIN Christelle, CHARNAY Julien, VOUILLON Benoit et CHEVRIER Océane

**Excusé :** GELIN Lionel

**Convocation :** 06 septembre 2023

**Affichage :** 06 septembre 2023

Mme Christelle MARTIN est nommée secrétaire de séance.

Mme le Maire ouvre la séance

Acceptation du compte rendu séance du 11 juillet à l'unanimité

## **VOIRIE**

---

### **Travaux réalisés par l'entreprise THIVENT :**

Thierry THOMAS informe que les travaux de réfection des voiries les Jannauds, Villars, Milliade sont terminés.

**Positionnement des panneaux directionnels au bourg au bord de la départementale :** Un rdv est pris avec la DRI pour trouver le meilleur emplacement possible.

**Muret de soutien sur le hameau Vigouset (vers Mr JUGNON) :** L'eau ne s'écoule pas correctement et qui occasionne une dégradation du muret. La commission voirie doit se rendre sur place et envisager les solutions adaptées.

**Poteau Orange à Anglure :** Le poteau n'a toujours pas été réparé malgré plusieurs demandes. La mairie réitère sa demande à caractère urgente auprès des services d'Orange.

**RAID BLEU :** Il est organisé et de passage sur la commune le 28 octobre : La commune donne son accord de passage sous conditions de vitesse et recommandations particulières à Milliade et dans la zone des protections des périmètres de captage des eaux.

**Fauchage prévu par l'agent communal** : L'employé communal fera une prochaine campagne de fauchage fin septembre.

## ELAGAGE

---

Un devis a été réalisé pour la prestation d'élagage sur les parcelles bordant le chemin reliant Millade aux Jannauds. Les parcelles étant en succession, contact a été pris avec le notaire chargé du dossier afin que les travaux commandés par la commune soient pris en charge par la succession.

Des demandes d'élagage ont été adressées à la mairie par orange pour certains propriétaires : Un courrier a été envoyé en recommandé. Nous n'avons aucun retour à ce jour.

Un référencement des parcelles sera fait en octobre afin de poursuivre la procédure avec les propriétaires qui n'ont pas encore procédé aux travaux. Des courriers de mise en demeure seront envoyés avant de procéder aux travaux. Les frais occasionnés seront refacturés aux propriétaires selon la délibération prise par le conseil.

## BATIMENTS COMMUNAUX / MATERIEL

---

### **Travaux sur les monuments aux morts :**

La réfection des inscriptions au monument aux morts du bourg a été réalisée.

Le renouvellement de la chaîne du Monument de Combrenot est nécessaire, un devis de la société La Forge de Charruge est en attente de réception.

Le conseil est informé d'une subvention pouvant être allouée par le département pour la restauration des monuments.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **DECIDE de déposer un dossier de subvention pour la restauration des monuments du bourg et de Combrenot qui comprendra la facture de réfection du monument du bourg des Pompes Funèbres Vincent de 1 579,00 € et le montant du renouvellement des chaînes de Combrenot.**
- **DONNE au Maire tout pouvoir pour mener à bien cette décision, et pour signer toute pièce utile.**

**Travaux réalisés sur les portails du cimetière** : Les portails ont été repeints et remis en place au cimetière. Les pompes funèbres nous ont fait savoir que la hauteur du portail pouvait poser problème notamment lors des livraisons de caveaux...La commune se laisse le temps de voir si le problème se pose avec les différents prestataires de pompes funèbres avant de décider d'un changement sur l'installation du portail.

**Cuve à gaz** : La clôture de la cuve n'est plus sécurisée. La haie doit être taillée et un portillon devra être installé avec une fermeture adéquate.

**Eglise** : malgré une réparation récente, l'horloge ne fonctionne pas correctement. Le réparateur doit intervenir dans les prochains jours. A noter que ce dernier nous avait interpellé sur la fragilité du point d'accroche de la cloche. Il doit établir un devis pour consolider l'ouvrage.

Les abat-sons dont la commande a été passée en juin doivent être posés dans le mois qui vient.

**Jeux du clos et sur Saint Cyr** : Les cabanes sont détériorées, il est constaté des planches manquantes, des vis qui dépassent et les panneaux des toits qui s'effritent. Il faut envisager le remplacement de ces jeux. Monsieur Nesme prend en charge ce dossier et demande des propositions commerciales.

**Logement Mme Le ROUZIC** : Un problème de VMC a été identifié (bruit). Nous attendons l'intervention de l'entreprise SOMBARDIER.

**Local Bus** : dans un souci de sécurité, Mme le Maire demande à ce que la toiture soit examinée. Mr Thomas organise un rdv avec l'entreprise DEBIEMME pour avis.

**Tracteur** : il faut prévoir l'achat de lames caoutchouc pour cet hiver en cas de neige : Une consultation sera faite auprès de prestataires.

## EAU

---

**Station de traitement** : La station est en cours d'installation avec l'intervention des entreprises BENONNIER et S. BALLAND sous la supervision du fabricant BELL'EAU.

Une communication devra être faite auprès de l'ARS et du Conseil Départemental pour les informer de l'installation. La mise en service sera effective lorsque les canalisations auront été renouvelées et les raccordements réalisés.

**Renouvellement des canalisations entre les sources de DLO et le revers de Saint Cyr** : Il est rappelé que ces travaux sont nécessaires à la mise en service de la station de traitement. Monsieur Chorier présente pour rappel le tracé retenu au dernier conseil municipal ainsi que les devis correspondants réactualisés.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **DECIDE d'engager les travaux de renouvellement des canalisations entre les sources de DLO et le revers de Saint Cyr**
  
- **ACCEPTE les devis de :**
  - o **Société Balland = 13 068,00 euros TTC**
  - o **Société Potain = 34 176,00 euros TTC**
  - o **Gedimat = 830,76 euros TTC**
  - o **VHM = 10 086,30 euros**
  
- **DONNE au Maire tout pouvoir pour mener à bien cette décision, et pour signer toute pièce utile.**

**Récupérateurs d'eau pluviale** : La réflexion est en cours sur la nécessité d'installer 1 ou 2 cuves de récupération d'eau de pluie. Le sujet sera remis à un prochain ordre du jour.

**Sectorisation** : Mr CHORIER présente au conseil un devis de la société PERAX d'un montant de 10 329,60 € TTC ainsi qu'un devis de la société VHM 1 085,57 € TTC pour compléter l'installation des compteurs sectoriels avec un matériel de télétransmission et l'abonnement permettant de recevoir les données compteurs.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE de donner suite à l'installation de matériel de télétransmission sur les compteurs sectoriels**
- **ACCEPTE le devis de la société PERAX d'un montant de 10 329,60 € TTC pour le matériel de télétransmission**
- **ACCEPTE le devis de la société VHM pour un montant de 1 085,57 € TTC pour l'abonnement**
- **DONNE au Maire tout pouvoir pour mener à bien cette décision, et pour signer toute pièce utile**

**Protection des périmètres de captages des eaux : Dernière tranche de travaux - Clôtures des Vernes et portes de captage sur Saint Cyr et DLO:** Comme demandé par le conseil du 11 juillet, Monsieur CHORIER présente le devis de la société BERNIGAL d'un montant de 17 618,40 € TTC et le devis de la société BALLAND d'un montant de 8 866,82 € TTC pour la fabrication de portes et clôtures nécessaires sur les sites des sources des Vernes, de Dompierre les Ormes, et du revers de Saint Cyr.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE de donner suite et de réaliser la dernière tranche de travaux concernant les PPC**
- **ACCEPTÉ le devis de la société BERNIGAL d'un montant de 17 618,40 € pour la fabrication de 12 portes métalliques**
- **ACCEPTÉ le devis de la société BALLAND pour un montant de 8 866,80 TTC pour la réalisation de clôtures.**
- **DONNE au Maire tout pouvoir pour mener à bien cette décision, et pour signer toute pièce utile.**

**Coût déplacement compteur :** Il est demandé si un tarif particulier peut être pratiqué pour les déplacements de compteurs. Le conseil a délibéré sur le prix de l'installation de nouveaux compteurs en juillet dernier. Après explications des travaux à réaliser en cas de déplacement d'un compteur d'eau similaire à ceux d'une nouvelle installation, le conseil laisse en place la tarification actuelle

**Facturation de l'eau :** La secrétaire de mairie a rencontré des difficultés et n'a pu établir la facturation la consommation d'eau. Nous avons adressé une demande au prestataire du logiciel pour une formation. BERGER LEVRAULT présente un devis de 890 € TTC pour une formation de 6 heures au mois d'octobre. Communication sera faite aux abonnés sur le retard de facturation :

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE de donner suite et de donner accès à la formation à Mme BERGIER**
- **ACCEPTÉ le devis de la société BERGER LEVRAULT d'un montant de 890 € TTC**
- **DONNE au Maire tout pouvoir pour mener à bien cette décision, et pour signer toute pièce utile.**

**Dysfonctionnement de la fontaine de Saint Cyr :** Le changement complet de la fontaine entraînerait des frais allant de 3 500 à 5 500 €. Le conseil décide de couper l'arrivée d'eau tôt avant l'hiver et de voir ce qui serait possible d'ici le printemps avec une recherche de financement.

## RENOVATION DE LA MAIRIE

---

Mme le Maire rappelle les devis déjà présentés au conseil lors des précédentes réunions et liste chiffrages qui sont en attente.

### **Toiture :**

Rappel du devis de la SARL DEBIEMME avec un tarif de 17 401,30 € HT pour la réfection du toit à l'arrière de la mairie.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE de donner suite à la réfection du toit de la mairie côté cour.**
- **ACCEPTÉ le devis de la société DEBIEMME d'un montant de 17 401,30 TTC**
- **DONNE au Maire tout pouvoir pour mener à bien cette décision, et pour signer toute pièce utile.**

Concernant les autres postes de travaux, le conseil souhaite retravailler sur l'aménagement et reporte sa prise de décision au prochain conseil.

#### **Isolation extérieure :**

Mr THOMAS Thierry est en contact avec DUBOIS ISOLATION et ENTREPRISE PINTO pour une demande de devis isolation extérieure à l'arrière de la mairie. Nous n'avons pas de devis à présenter à ce jour, les travaux d'isolation se feront dans un deuxième temps.

Une commission rénovation mairie est proposée le samedi 7 octobre à 10 h pour avancer sur ce dossier.

## ECOLE

---

**Rentrée scolaire :** effectif à 27

28 prévus mais un départ est à noter.

**Vidéoprojecteur :** La réparation n'ayant pu se faire il convient de faire des demandes de devis pour un matériel identique à celui prêté par la mairie de DLO

Visite de l'inspection à l'école programmée le 14 novembre 10 h 45 : Marie Pierre RAVEAUD se rendra sur les lieux.

## M57

---

Dans le cadre du passage à la nomenclature M57 au 1 er janvier 2024, le conseil doit délibérer sur l'adoption de la formule abrégée ou développée de la nouvelle nomenclature comptable M57. La délibération sera transmise à la trésorerie. Une demande d'accompagnement sera adressée à B LEVRAULT prestataire des logiciels de comptabilité. Le budget EAU et le budget LOTISSEMENT ne sont pas concernés par cette mesure.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'opter pour la version abrégée de la M 57 pour le budget principal.**
- **DONNE au Maire tout pouvoir pour mener à bien cette décision, et pour signer toute pièce utile.**

## DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

---

Le nombre d'heures de travail réalisées par le secrétaire de mairie a été augmenté suite au changement du personnel. Une différence de 8 349,96 € est notée entre la prévision des coûts réels et le budget voté. Il est proposé au conseil d'ajouter 10 000 € supplémentaire au compte 657351 pour honorer les paiements. 10 000 € seront pris au chapitre des charges du personnel pour abonder le compte 657351 et pour maintenir l'équilibre budgétaire.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE de prendre une décision modificative budgétaire.**
- **ACCEPTTE d'imputer 10 000 € supplémentaire au compte 6572351**
  
- **DONNE au Maire tout pouvoir pour mener à bien cette décision, et pour signer toute pièce utile.**

# RENOUVELLEMENT COMMISSION LISTE ELECTORALE

---

Le conseil doit voter une nouvelle commission avec 1 membre du conseil titulaire, un membre du conseil suppléant, 3 suggestions à proposer au tribunal judiciaire, ainsi que 3 autres suggestions à la préfecture. **Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE du renouvellement de la commission liste électorale comme suit : Christelle MARTIN, Titulaire, Océane CHEVRIER, suppléante  
Suzanne CHATAIGNER, Nicole GELIN, Monique LOISON seront proposées au tribunal judiciaire pour siéger à la commission  
Marie Hélène THOMAS, Michel CARETTE, Henri JOMAIN, seront proposés à la préfecture pour siéger à la commission**
- **DONNE au Maire tout pouvoir pour mener à bien cette décision, et pour signer toute pièce utile.**

## QUESTIONS DIVERSES

---

**SYDESL :** Par souci d'économie, la commune souhaite renouveler les installations d'éclairage public afin que tout le parc soit équipé en LED. Le SYDESL a missionné Mr Bard pour faire un inventaire des éclairages publics de la commune et juger de leur vétusté. La commune attend le retour de cet inventaire et la proposition du SYDESL afin de délibérer sur la réalisation de ces travaux. Pour rappel ce dossier de renouvellement est subventionnable à 65 %

**DECES Mr Albert GUYOT :** La municipalité a pris en charge les obsèques. Des membres de la famille du défunt se sont finalement manifestés. Il leur a été fait part du reste à charge à régler auprès des pompes funèbres.

**Projet création gymnase (complexe sportif) intercommunal à Dompierre Les Ormes :** Mme Le Maire présente la liste des associations avec lesquelles des entretiens sont prévus par Géraldine AURAY, maire de Dompierre les Ormes. Ces entretiens ont pour but d'évaluer et d'identifier les besoins sur le territoire. Christelle MARTIN prendra contact directement avec Géraldine AURAY et assistera à l'un d'eux.

### **Personnel :**

Muriel BERGIER entamera la formation secrétaire de mairie avec le CDG71 à partir du mois d'octobre 2023 jusqu'en mai 2024 à raison de 1 jour par semaine.

La formation CACES de Guillaume DESPERRIER est validée pour 10 ans. Une formation AIPR serait à prévoir ainsi que l'habilitation électrique : il convient de se renseigner sur la réglementation avant d'entamer les démarches.

### **Repas du conseil :**

L'apéritif dinatoire offert aux membres du conseil, au personnel, aux pompiers, aux associations et bénévoles aura lieu le vendredi 13 octobre au restaurant le Saint Cyr à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05

Le prochain conseil municipal est fixé au 17 octobre à 20 h 00